

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

[...]

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d'Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

[...]

- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.f - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères suivants : - aménagement et services conviviaux et simples mais fonctionnels, - qualité de l'étape	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, conseiller, faire preuve d'exemplarité dans les travaux sur les refuges en propriété	Intégration dans la gestion des refuges communaux	Conseil général, Région, État, ADEME, FFCAM, propriétaires privés

Parc national de la Vanoise

intégrant le
déséquipement, le
séchage des vêtements

et chaussures, des repas
adaptés à l'activité
physique,

- salle commune adaptée
à la capacité de couchage,
sanitaires (WC,

douches, lavabos) en
nombre suffisant, dortoirs
répartis en plusieurs unités

ne dépassant pas
chacune, dans la mesure
du possible, une douzaine

de places,

- conditions de vie des
gardiens : locaux privés
bien dimensionnés et

agencés pour un séjour
professionnel de plusieurs
mois) et fonctionnalité

du gardiennage (stockage
des denrées et des
déchets triés ainsi que

pour la préparation des
repas, interface efficace
entre cuisine et salle

commune, point d'accueil
bien identifiée depuis
l'entrée),

- en général, pas
d'adaptation aux
handicaps des refuges en
site isolé,

accessibles uniquement à
pied pour les clients, dès
lors que les publics

visés viennent aidés par

Parc national de la Vanoise

des personnes valides.			
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.j - Mettre en oeuvre la charte de gestion environnementale des refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges, ASDER
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4447

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-29 10:29